

SOUTIEN à Isabelle De Léon

RASSEMBLEMENT

le 13/10/11 à

9 h 30

Direction Générale de Pôle Emploi

1 av Docteur Gley 75020 PARIS



Depuis le 19 décembre 2008, date de création de Pôle Emploi, on a assisté à la fusion de deux structures différentes, l'une publique, l'Anpe, l'autre privée, l'Assedic, avec toutes les conséquences inhérentes à une telle mesure : passage à un statut privé avec une délégation de service public*, fermetures d'agences pour réduire les coûts, mise en retraite des effectifs en surnombre, fusion des systèmes informatiques, « optimisation » des espaces et des hommes en agence... Il ne restait donc plus qu'à unifier les métiers au sein de Pôle Emploi pour donner l'apparence d'un ensemble cohérent. L'EID, sigle barbare pour « Entretien Individuel Diagnostic », a donc été pensé uniquement pour cette unification et doit être le symbole de son achèvement final, même si c'est aussi l'essentiel de la nouvelle offre de suivi des chômeurs. Pôle Emploi sera alors prêt à devenir une entreprise de service soumise aux logiques de marché néolibérales et potentiellement privatisable, à terme, selon les volontés gouvernementales. Lequel Gouvernement commence d'ailleurs à se désengager en douceur du financement en n'augmentant pas la subvention alloué à Pôle Emploi.

*** En violation de l'article 9 de la Convention 88 de l'Office international du Travail (OIT) sur le service public et les conflits d'intérêt dans le domaine de l'offre d'emploi (environ 80 % des agents de Pôle Emploi sont passés à un statut privé avec la disparition de l'Anpe).**

Isabelle De Leon est une professionnelle du placement, conseillère à l'emploi, qui refuse de se prêter au nouveau projet sur le suivi des chômeurs (EID) que propose Pôle Emploi. Elle défend courageusement, en tant que citoyenne, le service public. En effet, c'est au non de la liberté qu'elle a choisi de ne pas appliquer les consignes de sa direction sur l'EID, et c'est au nom de l'égalité des droits des demandeurs d'emploi qu'elle défend l'accès de tous à un service public de qualité. Au nom de la solidarité, elle refuse de vérifier les papiers d'identités, considérant qu'elle est au service du public et que son rôle n'est pas de contrôler, suspecter et dénoncer. Le service public, dit-elle, est le seul véritable outil de redistribution, le seul garant possible d'égalité de traitement et le seul principe capable de maintenir les droits fondamentaux d'aujourd'hui et de demain.

Derrière l'EID, se cache bien sûr un projet de privatisation de Pôle Emploi, qu'elle décode parfaitement en levant le voile sur les objectifs réels des mesures prises par sa direction.



Dans un premier temps, Isabelle de Léon a été sanctionnée le 25 mai dernier par un blâme à l'issue d'un entretien disciplinaire à la direction régionale Midi-Pyrénées. Dans un deuxième temps, la Direction générale de Pôle Emploi la convoque le 13 octobre 2011 pour un conseil de discipline au niveau national. Devant temps de volonté répressive elle a débuté une grève de la faim ce 5 octobre 2011.

Nous, organisation de défense des chômeurs, avons décidé de soutenir Isabelle De Leon dans son combat contre la mise en place de l'EID et ses conséquences néfastes pour tous, chômeurs et salariés.



En effet, Les nombreux chômeurs qui participent à nos permanences sociales témoignent de toutes les difficultés qu'ils rencontrent pour être informés sur leurs droits les plus élémentaires et pour obtenir le respect de ceux-ci. L'application généralisée de l'EID, nouveau type d'entretien, ne fera qu'aggraver ces difficultés, avec des conséquences négatives sur l'instruction des dossiers d'indemnisation, sur le suivi des demandeurs d'emploi et sur les ruptures d'inscription : cessations d'inscription, contrôle, radiations dues à des informations non transmises ou transmises avec retard etc...



La Direction de Pôle Emploi veut faire croire que cette nouvelle offre de service se ferait au bénéfice des demandeurs d'emploi, mais la réalité est tout autre. L'EID est un entretien qui se déroule sur 50 minutes. Lors de cette entrevue, tout le dossier du Demandeur d'emploi est passé au crible : contrôle et validation de la carte d'identité, contrôle des attestations, collecte des éléments personnels pour enrichir leur fichier AUDE. On instruit aussi à ce moment là les droits a indemnisation, et on valide un projet professionnel qui est contractualisé par la signature du PPAE. L'EID est a lui seul une machine a cadence infernale... Il est évident que le conseiller de Pôle Emploi n'a pas le temps de tout faire et que la vérification des pièces et l'instruction de l'indemnisation font passer au second plan la validation du projet professionnel. La profession de conseiller à l'emploi est alors réduite à la portion congrue. Au final, l' EID est une machine qui lamine la profession de conseiller à l'emploi et qui, par son caractère globalisant, augmente les risques d'erreurs dans le traitement des dossiers.



La polyvalence des tâches ainsi mixées, indemnisation et placement, dans un « métier unique », remet totalement en cause des années de professionnalisme dans chacun des deux métiers. C'EST CE QUI NEST PAS ACCEPTABLE ET C'EST CE QUE REFUSE ISABELLE DE LEON.



La Direction de pôle emploi doit comprendre son erreur de vouloir imposer à marche forcée l'EID et faire machine arrière définitivement. D'autant plus que l'État et les partenaires sociaux préparent une nouvelle convention tripartite pour Pôle Emploi et qu'un point clé fait déjà consensus : la future feuille de route fera son deuil du « métier unique ». Chez Pôle Emploi demain, les agents ne seront plus censés savoir tout faire. Exit donc la polyvalence et, il faut l'espérer, exit une éventuelle sanction le 13 octobre à l'encontre d'Isabelle De Leon !